

FICHE D'INFORMATION AMBIS 2: COMMENT ETABLIR LE BUDGET D'UN PROJET ?

Il existe deux options possibles pour élaborer le budget d'un projet dans AMBIS:

- 1) Coûts salariaux + forfait;
- 2) Coûts salariaux + autres coûts directs + coûts indirects.

Soit l'Autorité de gestion détermine elle-même l'option à utiliser dans le cadre d'un appel à projets, soit le choix est laissé entre les mains du promoteur du projet. Dans le second cas, ce dernier choisit dans sa proposition de projet l'option à laquelle il souhaite recourir.

A. Calcul des coûts salariaux pour le personnel du projet

Nous allons travailler avec un taux horaire standard pour le personnel interne (*du bénéficiaire final ou d'un partenaire du projet*) lié par un contrat de travail. Dans la pratique, voici comment cela va s'organiser:

- 1) Dans AMBIS, le salaire mensuel brut du collaborateur sur projet doit être introduit !

Le taux horaire standard est calculé sur la base du salaire mensuel brut du *mois de janvier* de l'année civile durant laquelle des prestations sont effectuées pour le projet. Concernant les salariés qui n'étaient pas encore en service au mois de janvier, le salaire mensuel brut du premier mois complet d'affectation est utilisé.

La formule suivante est appliquée : **taux horaire = salaire mensuel brut * 1,08/100**

Vu l'application de ce coefficient, tous les autres frais liés au salaire (contribution patronale, pécule de vacances, prime de fin d'année, déplacements domicile-travail, assurances, primes (de compétence),...) sont compris dans le calcul du taux horaire standard.

Les personnes ayant un contrat à temps partiel doivent utiliser leur salaire mensuel brut équivalent temps plein afin de calculer leur taux horaire.

- 2) Dans AMBIS, le % de temps de travail sur le projet doit être introduit

Pour les personnes travaillant à *temps plein* sur le projet, le taux horaire standard sera *multiplié par 1720* (nombre maximum d'heures à introduire pour un temps plein) afin de calculer le coût salarial sur une base annuelle.

Pour les personnes qui ne travaillent *pas à temps plein* sur le projet, ce nombre maximum d'heures sera fixé sur la base du % sur le projet ($1720 * \% \text{ sur le projet}$).

B. Option 1: Salaire du personnel sur le projet + forfait

Avec l'option 1, ce sont exclusivement les coûts salariaux du personnel du projet qui sont enregistrés et ce, sur la base du calcul du taux horaire standard décrit ci-dessus (voir point A.).

A côté de cela, un forfait (de maximum 40%, mais le pourcentage exact sera déterminé par appel à projets) pour les autres coûts directs et indirects sera attribué.

Exemple 1:

La durée du projet est de 1 an et le forfait autorisé pour les autres coûts s'élève à 40%.

3 collaborateurs travaillent sur le projet:

- La personne A a un salaire brut de 2.000 EUR et travaillera à 100 % sur le projet ;
- La personne B a un salaire brut de 2.800 EUR et travaillera à 80 % sur le projet ;
- La personne C a un salaire brut de 1.100 EUR (contrat à mi-temps) et travaillera à 30 % sur le projet (ce pourcentage est calculé sur la base d'un emploi à temps plein).

1) Calcul du taux horaire:

- Personne A = $2.000 * (1,08/100) = 21,60$ EUR
- Personne B = $2.800 * (1,08/100) = 30,24$ EUR
- Personne C = $(1.100 * 2) * (1,08/100) = 23,76$ EUR

2) Calcul des coûts salariaux totaux sur une base annuelle de 1720 heures

- Personne A: $21,6 * 1.720 = 37.152$ EUR
- Personne B: $30,24 * (1.720 * 80\%) = 41.610,24$ EUR
- Personne C: $23,76 * (1720 * 30\%) = 12.260,16$ EUR

Coût salarial total = 91.022,40 EUR

3) Calcul du forfait de 40%:

$91.022,40 \text{ EUR} * 40\% = 36.408,96 \text{ EUR}$

4) Calcul du budget total du projet :

= Coût salarial total + forfait pour d'autres coûts : $91.022,40 \text{ EUR} + 36.408,96 \text{ EUR} = \mathbf{127.431,36 \text{ EUR}}$

C. Option 2: Coûts salariaux du personnel + autres coûts directs + coûts indirects

Trois sortes de coûts peuvent être introduits :

- 1) Coûts salariaux du personnel du projet: calcul sur base du taux horaire standard (cf. ci-dessus, point A.)
- 2) Autres coûts directs:
 - Le montant minimum par coût individuel sera déterminé par appel ;
 - Une description claire est nécessaire : le lien avec le projet doit être démontré !
- 3) Coûts indirects:
 - Soit maximum 15% des coûts salariaux ;
 - Soit maximum 7% de tous les coûts (coûts salariaux + autres coûts directs).

Ce n'est pas une obligation d'enregistrer les trois types de coûts, il est également possible de n'en saisir que 1 ou 2 (par exemple uniquement les 'autres coûts directs' + les 'coûts indirects').

Exemple 2:

La durée du projet est de 3 ans et l'option budgétaire 2 est d'application. Le montant minimum pour les autres coûts est de 1.000 EUR par coût individuel.

L'objectif du projet est le développement d'une application IT. Aucun coût salarial n'est prévu dans le projet.

1) Autres coûts directs:

Le coût du développement est estimé à 300.000 EUR, une facture de 100.000 EUR sera facturée annuellement par le sous-traitant.

Total des autres coûts directs = $3 * 100.000 \text{ EUR} = 300.000 \text{ EUR}$

2) Coûts indirects:

7% sur les autres coûts directs = $300.000 \text{ EUR} * 7\% = 21.000 \text{ EUR}$

3) Budget total du projet :

= $300.000 + 21.000 = 321.000 \text{ EUR}$

Exemple 3:

La durée du projet est de 1 ans et l'option budgétaire 2 est d'application. Le montant minimum pour les autres coûts est de 1.000 EUR par coût individuel.

1) Coûts salariaux:

3 collaborateurs travaillent sur le projet, le coût salarial total est de 91.022,40 EUR (cf. calcul dans l'exemple 1)

2) Autres coûts directs:

L'achat de 3 ordinateurs portables sécurisés est prévu à un prix unitaire de 3.000 EUR. Ils seront utilisés exclusivement pour le projet.

Total des autres coûts directs = $3 * 3000 \text{ EUR} = 9.000 \text{ EUR}$

3) Coûts indirects:

Soit 15% sur les coûts salariaux = $91.022,4 \text{ EUR} * 15\% = 13.653,36 \text{ EUR}$

Soit 7% sur tous les coûts (salaires + autres coûts directs) = $(91.022,40 \text{ EUR} + 9.000 \text{ EUR}) * 7\% = 7.001,57 \text{ EUR}$

4) Budget total du projet:

Si vous choisissez les coûts indirects calculés sur les coûts salariaux :

= $91.022,40 + 9.000 + 13.653,36 = 113.675,80 \text{ EUR}$

Si vous choisissez les coûts indirects calculés sur les coûts directs :

= $91.022,40 + 9.000 + 7.001,57 = 107.023,97 \text{ EUR}$